

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 27 juin 2023
Délibération n : 2023_44
Date de convocation : 20 juin 2023

**Objet : Demande de financement Fonds Vert
de la Réserve Naturelle Nationale de Ristolas – Mont Viso
pour le projet « Dispositif d'Observation du Patrimoine Ecologique (phase 1) »**

Par la suite d'une convocation en date du 20 juin 2023, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc, à Arvieux, le 27 juin 2023 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC

Secrétaire de séance : Valérie GARCIN-EYMÉOUD

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, excusée, pouvoir à Agnès ROSSI (6 voix) ; Agnès ROSSI, Conseillère régionale, présente (6 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (3 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé, pouvoir à Valérie GARCIN-EYMÉOUD (3 voix)

Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, excusé ; Sylvain DAO-LENA, excusé
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, excusée
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Jean-Louis PONCET, Maire, excusé, pouvoir à Nicole TERRASSE (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Eygliers** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, excusée
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Carole ARMANET, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, excusé ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2021 ;
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 et sa prolongation d'un an suite aux années COVID ;
- Le décret ministériel n°2007-182 du 8 février 2007 de création de la Réserve Naturelle Nationale de Ristolas Mont Viso, qui nomme le Parc naturel régional du Queyras gestionnaire ;
- Le plan de gestion II 2019-2028 de la Réserve Naturelle Nationale de Ristolas – Mont Viso.

Considérant :

- Les missions de la Réserve Naturelle Nationale de Ristolas – Mont Viso en termes de maîtrise de la fréquentation, de conservation des habitats et des espèces, de promotion de la recherche appliquée à la gestion ;
- L'importance pour la Réserve de se doter de moyens financiers et techniques adéquats pour assurer la bonne réalisation de son plan de gestion II ;
- Les possibilités de financement offertes par le fonds vert ;
- La portée scientifique, technique, stratégique et pédagogique du Dispositif d'Observation Pour l'Ecosystème proposé par la Réserve et ses partenaires techniques.

Le Comité syndical, réuni le 27 juin 2023, après en avoir délibéré et voté par,

Nombre de membres en exercice :	23	Nombre de suffrages exprimés : 30	
Nombre de suffrages :	38	Votes Contre : 00	Pour : 30
Nombre de membres présents :	12		Abstentions : 00
Nombre de membres représentés :	04		

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le

ID : 005-250500600-20230627-2023_44-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 27 juin 2023
Délibération n : 2023_44
Date de convocation : 20 juin 2023

**Objet : Demande de financement Fonds Vert
de la Réserve Naturelle Nationale de Ristolas – Mont Viso
pour le projet « Dispositif d'Observation du Patrimoine Ecologique (phase 1) »**

décide :

- D'approuver la demande de subvention formulée en réponse à l'appel à projets dans le cadre du Fonds Vert 2023, pour le déploiement d'un Dispositif d'Observation Pour l'Ecosystème (phase I, 2024-2025) selon le plan de financement suivant :

Dépenses TTC		Recettes		%
Matériel et prestations	172 734 €	Etat Fonds vert	172 734 €	78,9 %
Salariat	46 174 €			
		Autofinancement	46 174 €*	21,1 %
Coût total	218 908 €	Coût total	218 908 €	100 %

(*) La part d'autofinancement sera assurée par la Réserve Naturelle Nationale de Ristolas – Mont Viso selon les modalités suivantes :

Budget 2023 : 5 772 €

Budget 2024 : 20 201 €

Budget 2025 : 20 201 €

- De solliciter le financement de l'Etat ;
- D'autoriser le Président et la Direction à prendre les dispositions nécessaires pour permettre la mise en œuvre de l'opération et notamment à signer les documents nécessaires à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

**Le Président
Christian BLANC**

